

Commune de BRASC

Réunion du Conseil Municipal En date du 3 juillet 2020

Le 3 juillet 2020 à vingt heures trente s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Brasc, dans la salle des fêtes.

Conseillers présents : Jean-Charles ALIBERT, Magali BRIDE, Fabienne COLAS, Marie-Christine CONTE, Aurélien COSTES, René ESPITALIER, Marie-Noëlle LE ROUX, Laurent MOREAU, Jean-Philippe SIRGUE.

Conseillers excusés : Jacques ANDREU(pouvoir à Aurélien COSTES), Jean-Marie BODT (pouvoir à Magali BRIDE).

La séance a été ouverte par Jean-Charles ALIBERT par l'appel nominatif des conseillers.

En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. » Le Conseil Municipal a élu M. Aurélien COSTES, président de la séance de conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné un secrétaire de séance, Mme LE ROUX Marie-Noëlle.

1- Présentation du résultat de l'enquête sur le projet de boulangerie, par Laëtitia TAULIER (Service développement économique de la Communauté de Communes du Réquistanais) :

Le Maire passe la parole à Laëtitia TAULIER qui nous détaille les résultats de l'enquête faite auprès de la population. Elle nous explique qu'elle est là aussi pour épauler la commune et conseiller le futur boulanger, porteur du projet.

Il ressort de l'enquête que la population attend un lieu de vie avec vente de produits locaux.

Les gens, qui sont demandeurs d'un lieu de vie, attendent un café associatif, un rayon épicerie de dépannage... Laëtitia va chercher une commune comparable à la notre pour nous guider dans le possible ou pas.

Puis, sur le fond de l'installation : Quels sont les risques à investir ? Et quels investissements ?

La Commune investira sur le bâtiment dont elle propriétaire pour la mise aux normes sanitaires (peintures, four, chambre froide) et elle en restera seule propriétaire.

Au candidat boulanger d'investir sur le reste de son matériel professionnel (comme le pétrin, les vitrines réfrigérées, les présentoirs...)

Laëtitia nous présente également « Le Bercaïl », Maison des Services du Réquistanais, Communauté de Communes de Réquista, et ses 3 axes : a) Espace de Vie Sociale ; b) Espace Démarches Administratives ; c) Espace Entrepreneurs.

Elle explique que son rôle est d'aiguiller, d'aider à définir les projets et de donner des idées pour réaliser et concrétiser toutes ces réflexions.

2- Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mai 2020 :

Approuvé à l'unanimité.

3- Désignations des conseillers des commissions communales :

- Commission finances → Jean-Charles ALIBERT, Aurélien COSTES, Jacques ANDREU et Marie-Noëlle LE ROUX.

- Commission travaux voirie et commission d'appel d'offre →, Jean-Charles ALIBERT, Aurélien COSTES Jacques ANDREU, Marie-Noëlle LE ROUX.

- Commission affaires sociales – relation avec l’ADMR → Marie-Noëlle LE ROUX, Marie-Christine CONTE, Magali BRIDE.
- Commission école (RPIC « Les Vallons ») et transports scolaires → Laurent MOREAU, Jean-Charles ALIBERT.
- Commission cadre de vie et embellissement du village → Jean-Marie BODT, Marie-Christine CONTE, Marie-Noëlle LE ROUX, Fabienne COLAS.
- Commission personnel communal → Jean-Charles ALIBERT, Aurélien COSTES, Jacques ANDREU et Marie-Noëlle LE ROUX.
- Commission développement économique – commission agricole → Jean-Philippe SIRGUE, Jean-Marie BODT, Aurélien COSTES, Jean-Charles ALIBERT.
- Commission développement numérique et relation avec Orange → Laurent MOREAU, Fabienne COLAS, Magali BRIDE, Marie-Noëlle LE ROUX, Jacques ANDREU.

4- Désignation des délégués communaux auprès du Syndicat Intercommunal d’Energie du Département de l’Aveyron (SIEDA) : 2 délégués

- Aurélien COSTES, René ESPITALIER.

5- Désignation des délégués communaux auprès du Syndicat d’Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn (SIAEP des Rives du Tarn) : 2 titulaires et 2 suppléants

- René ESPITALIER (titulaire) → Jean-Charles ALIBERT (suppléant)
- Marie-Noëlle LE ROUX (titulaire) → Marie-Christine CONTE (suppléante)

6- Désignation des délégués communaux auprès du Syndicat Mixte d’Information des Collectivités Aveyronnaises (SMICA) : 1 délégué

- Jacques ANDREU

7- Désignation des délégués communaux auprès Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC) : 1 délégué, 1 suppléant

- Jean-Marie BODT (titulaire) → Magali BRIDE (suppléante)

8- Désignation des délégués communaux auprès de l’Association de coordination Ségala Vallée du Tarn et du Viaur : 1 titulaire, 1 suppléant

- Marie-Christine CONTE (titulaire) → Magali BRIDE (suppléante)

9- Désignation des délégués communaux auprès d’Aveyron Ingénierie : 1 titulaire, 1 suppléant

- Jean-Charles ALIBERT (titulaire) → Laurent MOREAU (suppléant)

10- Désignation d’un délégué Correspondant Défense

- Jean-Philippe SIRGUE

11- Désignation d’un délégué Culture et Fête de la Brebis (Communauté de Communes du Réquistanais)

- Marie-Noëlle LE ROUX

12- Désignation d’un délégué Tourisme (Office du Tourisme du Réquistanais)

- Jean-Marie BODT

13- Budget Général de la Commune

a. Approbation du compte de gestion 2019

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l’ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l’état de situation de l’exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal, avec 11 VOIX POUR, approuve le compte de gestion du trésorier municipal

pour l'exercice 2019 pour le budget général de la commune de Brasc.

b. Vote du compte administratif 2019

Fonctionnement :

Dépenses : 303 391.84 €

Recettes : 257 454.16 €

Excédent de clôture : 45 937.68 €

Résultat antérieur reporté : 263 124.60 €

Investissement :

Dépenses : 86 052.68 €

Recettes : 149 333.66 €

Solde d'exécution : 63 280.98 €

Restes à réaliser dépenses : 184 270 €

Restes à réaliser recettes : 43 060 €

Solde des restes à réaliser : -141 210 €

Besoin de financement : 77 929.02 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, maire, le conseil municipal, par 10 VOIX POUR, approuve le compte administratif 2019 pour le budget général de la commune de Brasc

c. Délibération d'affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal, par 11 VOIX POUR, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 qui s'établit de manière suivante :

- Affectation en réserve en investissement : 77 929.02 € €
- Report en fonctionnement pour 2020 : 231 133.26 €

d. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Le conseil municipal a voté à l'unanimité des membres présents, les taux suivants pour l'année 2020

Produit prévisionnel de la taxe d'habitation : 12 614 €

Taux de taxe sur le foncier bâti : 6.05 %

Taux de taxe sur le foncier non bâti : 1.25%

e. Vote du budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, par 11 voix POUR, approuve le budget primitif 2020 de la commune de Brasc, qui s'équilibre de façon suivante :

En section de Fonctionnement : Dépenses : 534 561 €

Recettes : 534 561 €

En section d'Investissement : Dépenses : 512 611 €

Recettes : 512 611 €

14- Budget Assainissement

a. Approbation du compte de gestion 2019

Le conseil municipal, avec 11 VOIX POUR, approuve le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2019 pour le budget assainissement

b. Vote du compte administratif 2019

Fonctionnement

Dépenses : 9 052.27 €

Recettes : 3 405.37 €

Déficit de clôture : 5 647.20 €

Investissement

Dépenses : 2672.68 €

Recettes : 8492.83 €

Solde d'exécution : 5 820.15€

Hors de la présence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, maire, le conseil municipal, par 10 VOIX POUR, approuve le compte administratif 2019 pour le Budget Assainissement

c. Délibération d'affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal, par 11 VOIX POUR, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 qui s'établit de manière suivante :

Déficit de fonctionnement 2019 à reporter en 2020 : 5 647.20 €

Déficit antérieur reporté : 5 647.20 €

Déficit total à reporter : 11 285.72 €

d. Vote du budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, par 11 voix POUR, approuve le budget primitif 2020 de la commune de Brasc, qui s'équilibre de façon suivante :

En section de Fonctionnement : Dépenses : 20 529 € /	Recettes : 20 529 €
En section d'Investissement : Dépenses : 214 300 € /	Recettes : 214 300 €

15- Budget Lotissement

a. Approbation du compte de gestion 2019 :

Le conseil municipal, avec 11 VOIX POUR, approuve le compte de gestion présenté par le Comptable Municipal

b. Vote du compte administratif 2019 :

<u>Fonctionnement :</u>	<u>Investissement</u>
Déficits antérieurs reportés : 3049 €	Excédents antérieurs reportés : 3049 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, maire, le conseil municipal, par 10 VOIX POUR, approuve le compte administratif 2019 pour le budget Lotissement

c. Délibération d'affectation du résultat 2019 :

Le Conseil Municipal, par 10 VOIX POUR, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 qui s'établit de manière suivante :

Déficit de fonctionnement 2018 à reporter en 2019 : 3 049 €

d. Vote du budget primitif 2020 :

Le Conseil Municipal, par 10 voix POUR, approuve le budget primitif 2019 de la commune de Brasc, qui s'équilibre de façon suivante :

En section de Fonctionnement : Dépenses : 3 049 € /	Recettes : 3 049 €
En section d'Investissement : Dépenses : 3 049 € /	Recettes : 3 049 €

Questions diverses :

✎ Ms. Jean-Charles ALIBERT et Laurent MOREAU ont participé au conseil d'école du 2 juillet 2020. Ils ont appris que l'effectif qui était de 33 élèves cette année va passer à 25 ou 26 seulement à la rentrée prochaine mais conservera ses 2 classes.

L'école neuve de Coupiac devrait être terminée.

✎ Marie-Christine CONTE pose une question qui lui a été soumise par un habitant : Pourquoi, par ce temps de pêche fermée au plan d'eau, certaines personnes pêchent quand même, (des poissons ou encore des écrevisses) ?

Jean-Charles ALIBERT lui répond : « Il a été donné délégation à l'association de pêche qui gère la pêche mais aussi l'entretien des berges, en lien avec l'activité pêche, avec la régulation des espèces. Pour tout questionnement, il convient donc de s'adresser directement au Président de l'Association de la Pêche au Plan d'Eau de Brasc ».

✎ L'achat de la grange « Crayssac » a été signé définitivement jeudi 25 juin 2020. La Mairie est donc propriétaire des lieux et va pouvoir entreprendre les premiers travaux de nettoyage et réhabilitation intérieur et extérieur.

✎ Avant la levée de la séance, le Maire rappelle la prochaine réunion qui se tiendra le vendredi 10 juillet 2020 à 13 h 45.

La séance est levée à 23 heures 45.